



BUREAU DU DIRECTEUR
PARLEMENTAIRE DU
BUDGET
OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY
BUDGET OFFICER

Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2016-2017

Ottawa, Canada
18 mai 2016
www.pbo-dpb.gc.ca

Le mandat du directeur parlementaire du budget (DPB) consiste à fournir au Parlement une analyse indépendante sur l'état des finances de la nation, les prévisions budgétaires du gouvernement et les tendances économiques du pays et, à la demande d'un comité ou d'un parlementaire, à faire l'estimation des coûts budgétaires de toute proposition relative à des questions relevant du Parlement.

Le présent document présente une analyse détaillée du premier supplément au Budget principal des dépenses du gouvernement pour l'exercice 2016-2017.

Le rapport a été préparé par le personnel du directeur parlementaire du budget. Duncan MacDonald et Jason Jacques en sont les rédacteurs. Jocelyne Scrim et Patricia Brown ont contribué à la préparation du rapport en vue de sa publication. Pour tout autre renseignement, prière de communiquer avec pbo-dpb@parl.gc.ca.

Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé	1
1. D'où vient l'argent que le gouvernement peut dépenser?	3
2. En quoi ce Budget supplémentaire des dépenses se distingue-t-il?	4
2.1. Harmonisation du Budget et du Budget principal des dépenses	4
2.2. Le plus gros Budget supplémentaire des dépenses depuis plus d'une décennie	6
3. Nouvelles dépenses par secteur stratégique	8
3.1. Affaires économiques	9
3.2. Affaires sociales	12
3.3. Affaires internationales	13
3.4. Affaires gouvernementales	13
Notes	16

Résumé

Le premier Budget supplémentaire des dépenses pour l'exercice financier 2016-2017 prévoit 1,3 milliard de dollars de dépenses budgétaires supplémentaires nettes. Le Budget supplémentaire demande au Parlement 7 milliards de dollars au titre des autorisations « votées » (soit le plus grand montant de cette nature jamais demandé en une décennie), lequel montant est partiellement compensé par une diminution de 5,7 milliards de dollars au chapitre des autorisations « législatives » liées à la cessation de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE).

Ce Budget supplémentaire des dépenses est sans commune mesure parce que, pour la première fois depuis le renouvellement du système de gestion des dépenses (SGD) de 2007, le gouvernement a incorporé un nombre important de nouvelles mesures provenant du récent Budget. Selon l'intention initiale, il y a près d'une décennie, la présentation d'un budget supplémentaire « d'exécution du Budget » permet aux parlementaires d'examiner plus facilement les principaux aspects législatifs du *Budget de 2016* (cela comprend les projets de loi C-2 et C-15, dont le Sénat et la Chambre des communes sont respectivement saisis).

Ce Budget supplémentaire des dépenses renoue également avec la pratique de fournir un tableau comparatif des prévisions budgétaires et du Budget, donnant ainsi au Parlement une possibilité additionnelle d'examiner les finances du gouvernement.

Le DPB se réjouit des progrès continus qu'enregistre le gouvernement dans la suite donnée aux recommandations de renouveau dans la présentation des prévisions budgétaires, recommandations faites dans le septième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.

La majorité des nouveaux fonds demandés dans ce Budget supplémentaire des dépenses concernent les engagements en matière d'infrastructure énoncés dans le *Budget de 2016*. Sur les 7 milliards de dollars demandés au titre des autorisations votées, 3,9 milliards de dollars sont consacrés aux dépenses d'infrastructure. Parmi les montants les plus importants à ce chapitre, il y a 1,4 milliard de dollars destinés au Bureau de l'infrastructure du Canada pour le financement des infrastructures liées au transport en commun et aux eaux usées, et 1,1 milliard de dollars pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin de répondre aux besoins en logements des Autochtones et des personnes à faible revenu. Les deux postes de dépenses sont classés sous Affaires économiques dans le cadre pangouvernemental.

Les Affaires sociales écoperont de la plus forte diminution des dépenses (9,2 %, 4,8 milliards de dollars), principalement en raison de la cessation de la PUGE et de son remplacement par la nouvelle allocation canadienne pour enfants (ACE) comme il est précisé dans le *Budget de 2016*. Comme l'ACE est administrée par l'intermédiaire du régime fiscal, cette dépense n'apparaît pas dans le Budget des dépenses.

1. D'où vient l'argent que le gouvernement peut dépenser?

Chaque année, le gouvernement présente au Parlement cinq projets de loi de crédits pour obtenir les autorisations de dépenser annuelles. Les deux premiers sont les plus importants et correspondent au Budget principal des dépenses du gouvernement; lequel demande une autorisation qui représente en gros 95 % des dépenses totales d'une année donnée. Les trois autres projets de loi de crédits correspondent aux budgets supplémentaires des dépenses, moyen par lequel le gouvernement cherche à obtenir l'approbation du Parlement pour dépenser de l'argent dans le cadre d'initiatives qui étaient « soit insuffisamment étoffées [...] au moment du dépôt du Budget principal des dépenses [...] ou [...] [qui] ont été peaufinées par la suite ».

Par suite du renouvellement du système de gestion des dépenses (SGD) intervenu en 2007, le gouvernement a présenté un projet de loi de crédits distinct au Parlement pour chacune des trois périodes parlementaires d'octroi de crédits qui se terminent le 23 juin, le 10 décembre et le 26 mars.

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) correspond à la première période de crédits. Par le passé, le gouvernement a indiqué que le premier budget supplémentaire des dépenses vise principalement à prendre en compte bon nombre des nouvelles dépenses comprises dans son récent budget. Toutefois, dans la pratique, l'autorisation législative de dépenser dans le cadre de nouvelles propositions budgétaires est demandée tout au long de l'année au moyen du deuxième et du troisième budget supplémentaire des dépenses, ou même au cours des années subséquentes.

2. En quoi ce Budget supplémentaire des dépenses se distingue-t-il?

2.1. Harmonisation du Budget et du Budget principal des dépenses

Tablant sur l'engagement du gouvernement de rattraper « le décalage entre le Budget et le Budget principal des dépenses [...] et [de régler ses conséquences sur] la transparence¹ », le Budget supplémentaire des dépenses (A) comporte deux améliorations importantes.

Premièrement, pour la première fois depuis le renouvellement du SGD en 2007, le gouvernement a intégré un nombre important de nouvelles mesures provenant du Budget récent. Selon l'intention initiale, il y a près d'une décennie, la présentation d'un budget supplémentaire « d'exécution du Budget » permet aux parlementaires d'examiner plus facilement les principaux aspects législatifs du *Budget de 2016* (cela comprend les projets de loi C-2 et C-15, dont le Sénat et la Chambre des communes sont respectivement saisis)^{2,3}.

Deuxièmement, le gouvernement est revenu à sa pratique antérieure de publier un tableau comparant le Budget et les prévisions budgétaires. Comme l'a déjà signalé le directeur parlementaire du budget, il y a un écart grandissant entre les dépenses prévues au Budget et celles des prévisions budgétaires, en raison de grands segments des dépenses gouvernementales qui ne sont pas financés sur le Trésor (p. ex. l'assurance-emploi est financée par un compte distinct, et la nouvelle allocation canadienne pour enfants est administrée par l'entremise du régime fiscal)⁴. Tout en n'étant pas une panacée, le rapprochement des deux principaux documents de dépenses du gouvernement devrait améliorer l'examen financier par les parlementaires.

Comme l'a fait observer le DPB dans sa récente analyse du Budget principal des dépenses de 2016-2017, le gouvernement continue d'enregistrer des progrès au chapitre de la réponse aux recommandations visant à renouveler la présentation des prévisions budgétaires, recommandations faites dans le septième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, déposé à la 41^e législature (encadré 2-1)^{5,6}.

Encadré 2-1 Le long cheminement vers la réforme des prévisions budgétaires

Le septième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes s'est penché sur le processus de revue et d'examen des plans de dépenses du gouvernement. Le rapport renferme également une série de recommandations visant à améliorer la capacité du Parlement à examiner comment le gouvernement entend dépenser l'argent des contribuables.

Les recommandations oscillaient entre les changements que le Parlement avait besoin d'apporter à ses propres processus et ceux que le gouvernement devait apporter concernant le contenu et la forme des documents présentés aux parlementaires.

La plupart des recommandations de nature procédurale relatives aux processus d'examen financier du Parlement ont été mises en œuvre (p. ex. consacrer des réunions à des séances d'information sur le processus des prévisions budgétaires). De même, le gouvernement s'est efforcé de donner suite à bon nombre des recommandations se rapportant à ses travaux.

Au nombre des exceptions notables, mentionnons le rejet par le gouvernement d'une recommandation visant à présenter le Budget à date fixe au début de l'hiver, ce qui permettrait donc d'intégrer de nouvelles dépenses dans le Budget principal des dépenses de l'exercice à venir.

À l'époque, le gouvernement a fait valoir qu'il lui fallait conserver une certaine latitude relativement au moment de la présentation du Budget pour tenir compte de la conjoncture économique. Ce qui fut assurément le cas avec le *Budget de 2016*, car les prévisions économiques ont été présentées un mois avant l'énoncé budgétaire.

Le président du Conseil du Trésor continue d'affirmer que le gouvernement n'adoptera pas de date fixe pour le Budget. Comme solution de rechange, il a proposé que le Budget principal des dépenses soit reporté après le début de l'exercice, de façon à garantir que l'on puisse tenir compte des nouveaux postes budgétaires. Comme le président l'a fait remarquer dans sa présentation de février 2016 à ses collègues, une façon de réussir à garantir que de nouvelles mesures budgétaires pourront être prises en compte dans le Budget principal des dépenses sera de réformer les processus d'approbation internes du Conseil du Trésor, lesquels peuvent actuellement prendre jusqu'à 12 mois pour l'approbation des modalités d'un nouveau programme annoncé dans le Budget.

2.2. Le plus gros Budget supplémentaire des dépenses depuis plus d'une décennie

En raison de la capacité sans précédent du gouvernement de hâter les procédures d'examen et d'approbation internes, les nouvelles mesures du *Budget de 2016* font du présent Budget supplémentaire des dépenses le plus important depuis plus d'une décennie (encadré 2-2).

En tout, on dénombre 1,3 milliard de dollars de dépenses supplémentaires nettes. Sur ce total net, le présent budget supplémentaire requiert 7 milliards de dollars en dépenses « votées », lequel montant exige l'approbation du Parlement. Ces autorisations votées sont compensées par une diminution de 5,7 milliards de dollars au chapitre des dépenses « législatives » (tableau 2-1).

Tableau 2-1 Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2016-2017 : Autorisations totales

Millions de \$	Budgétaires	Non-budgétaires
Votées	6 984	30
Législatives	-5 719	0
Total	1 265	30

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les montants législatifs s'entendent des dépenses pour lesquelles l'autorisation législative existe déjà; leur inclusion dans les documents budgétaires n'est qu'à titre d'information. L'essentiel de la diminution de ce Budget supplémentaire des dépenses est attribuable à l'annulation de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE). Comme la PUGE sera remplacée par une nouvelle allocation canadienne pour enfants administrée par l'intermédiaire du régime fiscal, les dépenses fédérales relatives aux services de garde des enfants seront dorénavant en grande partie exclues des prévisions budgétaires.

L'augmentation nette des dépenses proposées portera les autorisations budgétaires totales à 251,4 milliards de dollars en 2016-2017. D'après le tableau comparatif publié dans le Budget supplémentaire des dépenses, voilà qui concorde avec le plan de dépenses présenté dans le *Budget de 2016*, en presumant qu'il y aura une péremption de fonds de l'ordre de 6,1 milliards de dollars.

Les mesures du *Budget de 2016* présentées dans ce Budget supplémentaire des dépenses (A) se chiffrent au total à 5,9 milliards de dollars, un montant supplémentaire de 2,0 milliards de dollars étant susceptible de figurer dans les futurs documents budgétaires (tableau 2-2).

Encadré 2-2 Le Parlement est maintenant saisi de la plupart des mesures du Budget 2016

Le présent Budget supplémentaire des dépenses renferme 33 mesures stratégiques provenant du *Budget de 2016* pour un total de 5,9 milliards de dollars, dont l'essentiel de l'accroissement prévu au titre des dépenses en infrastructure.

Avec les projets de loi C-2 et C-15 dont le Parlement est actuellement saisi, cela signifie que plus de la moitié de toutes les mesures du *Budget de 2016* et la plupart des nouvelles dépenses sont en voie d'être approuvées avant l'ajournement d'été.

Dans des rapports précédents du DPB, il a été fait mention que la plupart des nouvelles mesures de dépenses provenant du Budget sont d'habitude reportées jusqu'à l'automne ou plus tard avant d'être soumises à l'approbation du Parlement. La présentation des postes budgétaires à un moment plus opportun devrait diminuer les risques de voir des crédits périmés, les ministères ayant plus de temps au cours de l'exercice pour dépenser les sommes obtenues.

En outre, les parlementaires devraient également en bénéficier puisqu'ils seront en mesure d'examiner les postes budgétaires selon une suite cohérente. D'après le président du Conseil du Trésor, il s'agit d'une « bonne pratique » adoptée par d'autres parlements, dont celui de l'Australie, le Budget et le Budget principal des dépenses s'inscrivant dans une seule présentation globale avant le début de l'exercice pertinent.

Tableau 2-2

Mesures de trésorerie du *Budget de 2016* provisionnées dans le présent Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2016-2017

Millions de \$	Budget de 2016	BSA de 2016-2017
Investissement dans le logement	1 359	1 387
Investissement dans les infrastructures	3 967	3 765
Autres mesures	2 578	770
Total	7 904	5 922
Mesures non comprises dans les prévisions budgétaires⁷	3 665	0

Sources : Budget 2016 et Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2016-2017.

Légende : BSA = Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2016-2017.

3. Nouvelles dépenses par secteur stratégique

Figure 3-1 Autorisations de dépenses pangouvernementales

Secteur de dépenses	Budget des dépenses à ce jour (2016-2017) (millions de \$)	Budgets supplémentaires des dépenses (A) (millions de \$)	Total révisé (millions de \$)	Changement (pourcent)
Affaires économiques	168 320	5 068	173 387	3,0%
Une croissance économique forte	104 845	3 744	108 589	3,6%
La sécurité de revenu et l'emploi pour les Canadiens	54 648	24	54 672	0,0%
Une économie axée sur l'innovation et le savoir	6 606	891	7 497	13,5%
Un environnement propre et sain	1 692	399	2 091	23,6%
Un marché équitable et sécurisé	528	11	538	2,0%
Affaires sociales	52 104	-4 791	47 314	-9,2%
Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale	15 530	-5 491	10 039	-35,4%
Un Canada sécuritaire et sécurisé	28 167	268	28 435	1,0%
Des Canadiens en santé	6 416	195	6 611	3,0%
Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques	1 991	238	2 229	12,0%
Affaires internationales	6 860	78	6 938	1,1%
La réduction de la pauvreté dans le monde grâce au développement international durable	3 264	0	3 264	0,0%
Un monde sécuritaire et sécurisé grâce à l'engagement international	3 349	76	3 425	2,3%
Un Canada prospère grâce au commerce international	240	2	242	0,8%
Un partenariat nord américain fort et mutuellement avantageux	7	0	7	0,0%
Affaires gouvernementales	22 852	910	23 762	4,0%
Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces	20 465	903	21 368	4,4%
Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiens	1 574	0	1 574	0,0%
Des institutions démocratiques fortes et indépendantes	813	7	820	0,9%

Source: Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le gouvernement classe chaque dollar qu'il dépense dans une catégorie stratégique (figure 3-1). Il existe quatre grands thèmes et 16 sous-thèmes. Les rubriques principales (affaires économiques, sociales, internationales et gouvernementales) visent à saisir l'essence des dépenses gouvernementales⁸. En suivant les affectations et les dépenses dans ce cadre, les parlementaires sont à même de comprendre les buts et priorités stratégiques du gouvernement.

3.1. Affaires économiques

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), c'est sous la rubrique **Affaires économiques** que l'on trouve la plus grande affectation de nouveaux fonds, laquelle représente une augmentation de 5,1 milliards de dollars (3 %) par rapport aux prévisions prébudgétaires. La majorité de ces affectations ont trait aux dépenses en infrastructure sous la sous-rubrique « *Une croissance économique forte* » (en hausse de 3,7 milliards de dollars, ou 3,6 %). Ces fonds (3,2 milliards de dollars) sont destinés pour l'essentiel à trois programmes (tableau 3-1).

Tableau 3-1 Les trois augmentations de dépenses les plus importantes sous la rubrique « Une croissance économique forte »

Ministère	Programme	Nouveaux fonds (en millions \$)	Augmentation (%)
BIC	Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales	1 370	786
SCHL	Financement de nouveaux engagements au titre du logement abordable	1 070	374
AANC	Infrastructure et capacité	740	61

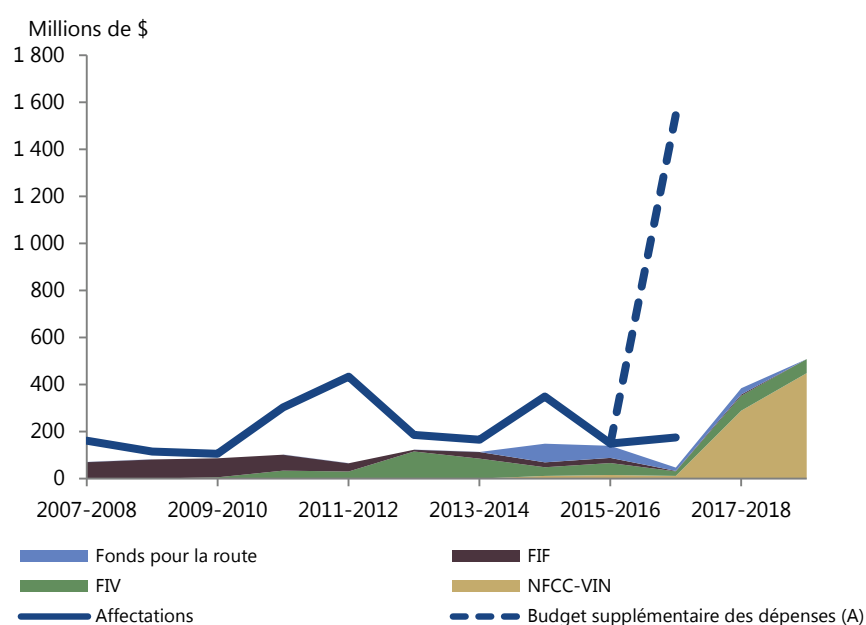
Source : Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017.

Légende : AANC = Affaires autochtones et du Nord Canada, SCHL = Société canadienne d'hypothèques et de logement, BIC = Bureau de l'infrastructure du Canada

Il est prévu que le Bureau de l'infrastructure du Canada (BIC) recevra 1,37 milliard de dollars en fonds supplémentaires principalement pour mettre sur pied deux nouveaux fonds inscrits au *Budget de 2016* : le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (844 millions de dollars) et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (497 millions de dollars). Ces fonds s'ajouteront à quatre autres fonds existants au sein du programme : le Fonds sur l'infrastructure frontalière (FIF), le Fonds pour l'infrastructure verte (FIV), le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada (NFCC-VIN), et un fonds pour construire une route reliant Inuvik et Tuktoyaktuk.

La réalisation de grands projets d'infrastructure peut être compliquée, et le respect de calendriers stricts peut être difficile⁹. En conséquence, traditionnellement les fonds affectés dans le cadre du programme du BIC pour une année donnée n'ont pas tous été déboursés, particulièrement dans le cas des fonds nouvellement créés (figure 3-2)¹⁰. Les parlementaires pourraient souhaiter s'enquérir de la possibilité que le programme puisse réussir à dépenser le budget prévu au cours du présent exercice.

Figure 3-2 Dépenses historiques et prévues dans le cadre du programme « Investissements dans les priorités liées aux infrastructures nationales »



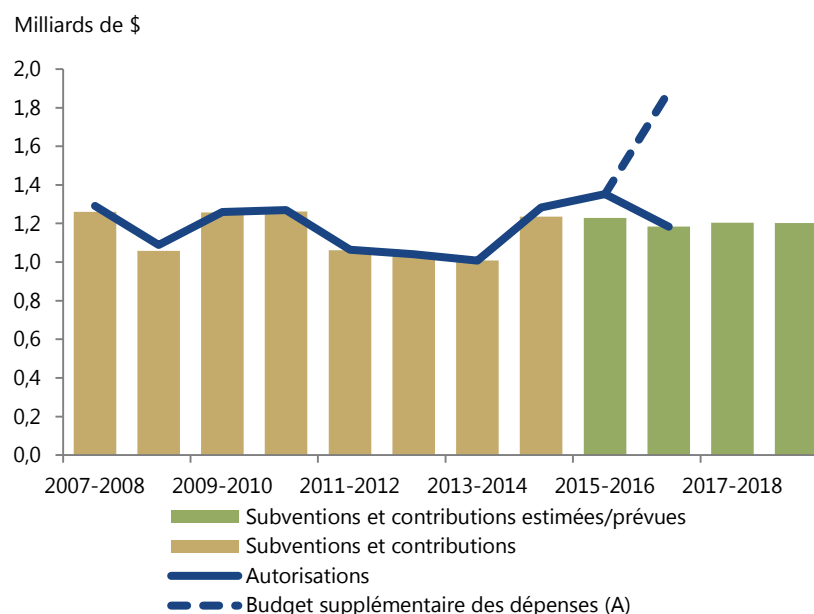
Sources : Bureau de l'infrastructure du Canada et Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2016-2017.

Note : Le Bureau de l'infrastructure du Canada n'a pas encore publié les chiffres des dépenses prévues au titre du Fonds pour l'infrastructure du transport en commun et du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

Les responsables du programme Infrastructure et capacité d'Affaires autochtones et du Nord Canada ont jusqu'ici mieux réussi à dépenser tous les fonds alloués au cours d'un exercice donné (figure 3-3). Les nouveaux fonds figurant dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) visent divers projets se rapportant aux infrastructures des réserves des Premières Nations, y compris des fonds supplémentaires pour le logement, les infrastructures culturelles de même que les infrastructures pour la gestion des déchets et des eaux usées dans les réserves.

Le succès que connaît AANC dans la distribution des fonds est, en partie, attribuable à la petite échelle des projets et, en partie, à un système de soumission que les Premières Nations utilisent pour soumettre leurs propositions de financement¹¹. Comme la demande visant l'aménagement d'infrastructures dans les réserves des Premières Nations est forte, les fonds sont rapidement fournis à ces dernières. Toutefois, les Premières Nations doivent alors réussir à réaliser les projets, ce qui, souvent, se révèle une entreprise difficile¹². En comparaison, les fonds accordés par le BIC sont dépensés dans le cadre de programmes à coûts partagés de façon proportionnelle avec des gouvernements et des organisations partenaires¹³. Ces deux méthodes de versement varient sur le plan du calendrier du déboursement des fonds et sur celui du niveau de contrôle exercé par le gouvernement.

Figure 3-3 Dépenses historiques et prévues dans le cadre du programme « Infrastructure et capacité »



Sources : Affaires autochtones et du Nord Canada et Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2016-2017.

Également dans le cadre des **Affaires économiques**, le gouvernement a fourni des fonds pour poursuivre le Plan d'action relatif aux sites contaminés fédéraux (PASCF). Le PASCF est un programme en trois phases d'une durée de 15 ans établi en 2005¹⁴. Le Budget principal des dépenses de 2016-2017 ne prévoyait aucun financement pour renouveler ce programme; le Budget supplémentaire des dépenses (A) prévoit 254,2 millions de dollars à l'intention de ministères pour qu'ils poursuivent leurs travaux dans le cadre du PASCF.

3.2. Affaires sociales

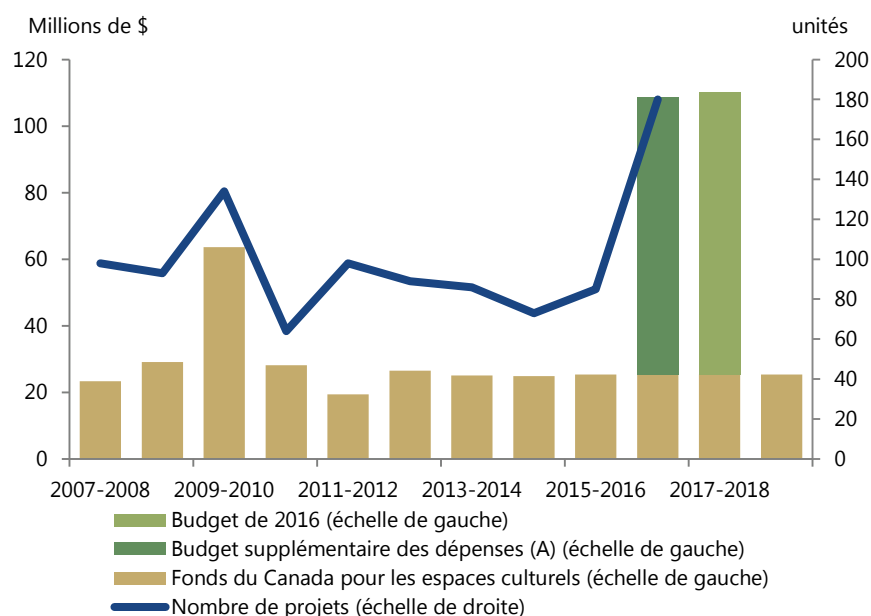
Globalement, les dépenses au titre des **Affaires sociales** ont diminué de 9,2 % (4,8 milliards de dollars), principalement en raison d'une chute de 35,4 % des dépenses prévues sous la sous-rubrique « *Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale* ». Cette diminution découle des plans révisés des prestations pour enfants mentionnés dans le *Budget de 2016*. Ces changements comportent une augmentation des dépenses relativement aux enfants d'environ 4,5 milliards de dollars par année du fait de l'élimination de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE), du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE), et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) au profit d'une nouvelle allocation canadienne pour enfants (ACE) qui sera administrée par l'entremise du régime fiscal¹⁵.

Du fait de ces changements, le Budget supplémentaire des dépenses (A) fait état d'une diminution de 5,8 milliards de dollars liée au retrait de la PUGE. Toutefois, il ne mentionne pas les économies associées à la PNE et à la PFCE, ni d'ailleurs le nouveau coût de l'ACE. Cette absence de détails est révélatrice du traitement différent dont font l'objet les dépenses fiscales comparativement aux changements dans les dépenses votées et législatives, que les parlementaires approuvent (mesures votées) ou examinent (dépenses législatives).

Une autre variation notable des dépenses sous la rubrique **Affaires sociales** est une augmentation de 12 % des fonds au titre de la sous-rubrique « *Une culture et un patrimoine canadiens dynamiques* ». Cette augmentation découle de l'accent que met le gouvernement sur les infrastructures, Patrimoine canadien recevant 83,4 millions de dollars (une augmentation de 72 %) au titre du Fonds du Canada pour les espaces culturels, la Société du Centre national des Arts, 38 millions de dollars (une augmentation de 48 %) et le Musée national des sciences et de la technologie, 46,6 millions de dollars (soit une augmentation de 76 %), les deux bénéficiant de fonds pour la réfection des infrastructures.

Le Fonds du Canada pour les espaces culturels accorde des subventions et contributions pour l'amélioration des espaces matériels voués à l'expression artistique. Dans le *Budget de 2016*, 168,2 millions de dollars ont été engagés sur deux ans pour le Fonds de façon à faire doubler le nombre de projets qui passera de 85 à 180 (figure 3-4).

Figure 3-4 Plus de fonds pour les espaces culturels que dans l'histoire récente



Source : Patrimoine canadien.

Note : Les valeurs pour l'exercice 2016-2017 et au-delà représentent des valeurs prévues.

3.3. Affaires internationales

Les **Affaires internationales** bénéficient de fonds supplémentaires de 78 millions de dollars, soit une augmentation de 1,1 %. L'essentiel de cette majoration découle des fonds fournis à Affaires mondiales Canada (AMC) pour négocier un nouvel accord sur le bois d'œuvre résineux avec les États-Unis (29,5 millions, soit une augmentation de 3,1 % de l'enveloppe du programme Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux), de même que des fonds supplémentaires associés à la crise des réfugiés syriens, fonds que se partagent divers ministères.

3.4. Affaires gouvernementales

Sous **Affaires gouvernementales**, les augmentations d'autorisation découlent d'un accroissement des investissements dans les infrastructures fédérales. Le Budget supplémentaire des dépenses propose 910 millions de dollars en nouveaux fonds pour les **Affaires gouvernementales** (soit une augmentation des autorisations de 4 %), lesquels sont presque totalement

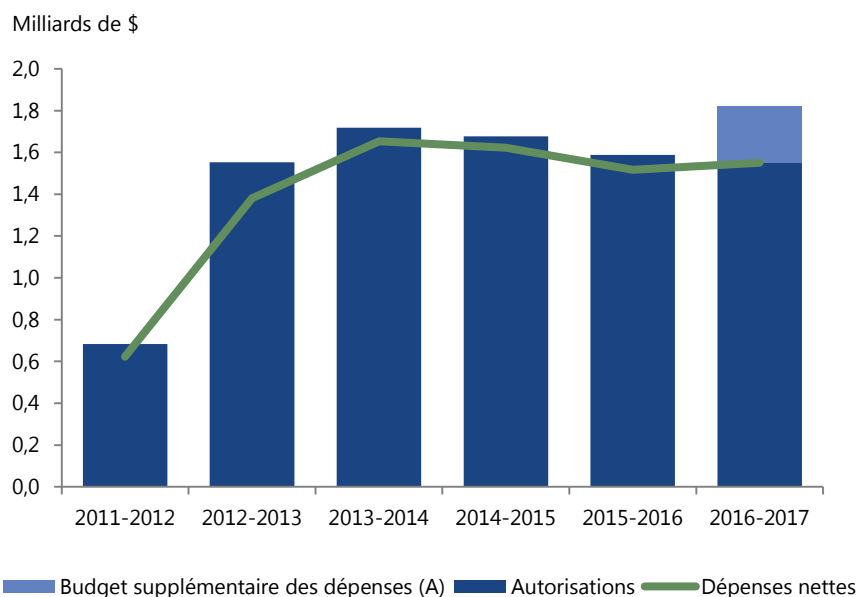
liés aux infrastructures et apparaissent dans la sous-rubrique « Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces ».

La plus grande partie des augmentations provient du montant de 332 millions de dollars accordés pour le programme de Gestion des locaux et des biens immobiliers de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), ce qui représente une hausse de 15,2 % par rapport aux prévisions prébudgétaires. Par ailleurs, un montant de 118 millions de dollars (pour une augmentation de 38 % dans le financement de programme) a été versé à Pêches et Océans pour le remplacement d'éléments d'infrastructure vieillissants et l'amélioration de la propriété fédérale.

L'essentiel des fonds restants, soit 272 millions de dollars, est destiné à Services partagés Canada (SPC) pour le maintien de l'infrastructure de la technologie de l'information essentielle à la mission, de même que pour améliorer la cybersécurité et réaliser d'autres projets. Cette hausse représente une augmentation de 19,6 % dans les affectations à ce jour. C'est le niveau d'affectations le plus élevé que ce ministère a pu recevoir jusqu'ici, lequel a été créé en 2011 pour améliorer l'efficacité des dépenses fédérales en matière de technologie de l'information (figure 3-5).

Figure 3-5

Historique du financement de Services partagés Canada



Sources : Comptes publics du Canada et Services partagés Canada.

Dans un rapport de 2015, le vérificateur général notait que Services partagés Canada éprouvait des problèmes de gestion au moment de la mise en œuvre de projets d'infrastructure de la TI¹⁶. Plus précisément :

Services partagés Canada (SPC) avait fait peu de progrès dans la mise en œuvre des principaux éléments de son plan de transformation. Nous avons également conclu que SPC avait de la difficulté à démontrer de manière adéquate qu'il était en mesure de réaliser ses objectifs consistant à maintenir ou à améliorer les services de technologie de l'information (TI) et à générer des économies. [...] En outre, bien que SPC ait signalé qu'il générait des économies, il n'avait pas adopté de pratiques cohérentes pour démontrer que des économies étaient réalisées à l'échelle du gouvernement, ou pour reconnaître que des coûts étaient assumés par les partenaires dans tous les projets de transformation.

*-Automne 2015 – Rapports du vérificateur général du Canada
Rapport 4 – Services partagés en technologies de l'information*

Conformément à l'engagement pris par le gouvernement dans des lettres de mandat ministérielles de « développ[er] des mesures efficaces qui permettront d'évaluer l'impact des travaux [des] portefeuilles », les parlementaires pourraient désirer s'assurer que SPC a des plans de gestion concrets pour les projets visés par ces nouvelles demandes de fonds.

Notes

- 1 Président du Conseil du Trésor. Comité sénatorial permanent des finances nationales. 19 avril 2016.
<http://www.parl.gc.ca/content/sen/committee/421/NFFN/52507-F.HTM>.
- 2 Projet de loi C-2 (42e législature, 1re session). Il s'agit de la Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu pour la faire correspondre aux baisses d'impôt pour la classe moyenne.
<http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=8062279&View=4&Language=F>.
- 3 Projet de loi C-15 (42e législature, 1re Session) Loi no 1 d'exécution du budget de 2016, no 1.
<http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Mode=1&billId=8196581&View=4&Language=F>.
- 4 Directeur parlementaire du budget (2014). Le Plan des dépenses du gouvernement pour 2014-2015.
http://pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/files/files/2014-15_Main_Estimates_Report_FR.pdf.
- 5 Directeur parlementaire du budget (2016). Le Plan des dépenses du gouvernement pour 2016-2017. http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/Mains%202016-17/Main%20Estimates%202016-17_FR.pdf.
- 6 Canada. Parlement. Chambre des communes. Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. (Juin 2012). Renforcer l'examen parlementaire des prévisions budgétaires et des crédits. 7e rapport. 41e législature. 1re session.
<http://www.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/411/OGGO/Reports/RP5690996/oggorp07/oggorp07-f.pdf>.
- 7 Au nombre de mesures qui ne se trouvent pas dans le Budget supplémentaire des dépenses, mentionnons la baisse d'impôt pour la classe moyenne, l'allocation canadienne pour enfants, les mesures touchant l'assurance-emploi et d'autres mesures fiscales.
- 8 On trouve une bonne description de chacune des rubriques et sous-rubriques dans l'InfoBase du SCT : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#goco>.
- 9 Voir Bent Flyvbjerg (2005). Policy and Planning for Large Infrastructure Projects: Problems, Causes, Cures. Document de travail de recherche sur les politiques de la Banque mondiale.
<http://flyvbjerg.plan.aau.dk/0512DRWBPUBL.pdf>.
- 10 À titre d'exemple, au cours de sa première année de fonctionnement, 2014-2015, le volet Infrastructures nationales du nouveau Fonds Chantiers Canada

a reçu une enveloppe de dépenses de 115 millions de dollars, mais n'a déboursé que 11 millions de dollars.

- 11 Affaires autochtones et du Nord Canada – Évaluation du Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1414522582745/1414522638694>.
- 12 Ibid. À titre d'exemple de difficultés, mentionnons les problèmes que posent la conception surfaite des projets par les entrepreneurs et la difficulté de gérer les fonds quand les saisons de construction ne correspondent pas au calendrier de versement des fonds.
- 13 Rapport final – Évaluation conjointe du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et du Fonds pour l'infrastructure frontalière d'Infrastructure Canada. <http://www.infrastructure.gc.ca/pd-dp/eval/2014-csif-bif-fcis-fif-fra.html>.
- 14 Le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. <http://www.federalcontaminatedsites.gc.ca/default.asp?lang=fr>.
- 15 Budget 2016 : Annexe 2 – Incidences économiques des mesures budgétaires. <http://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/toc-tdm-fr.html>.
- 16 Automne 2015 – Rapports du vérificateur général du Canada. Rapport 4 – Services partagés en technologies de l'information : Survol de l'audit. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/att_f_41085.html.